



CENTRES DE PÊCHE - HIVER 2021



Protocole sanitaire COVID-19

Guide pratique sur les mesures sanitaires en temps de pandémie

- PROTOCOLE SANITAIRE
- AFFICHAGE
- RECOMMANDATIONS POUR
L'OPÉRATION DES CENTRES DE PÊCHE

**AFC DU LAC
Saint-Pierre**

(450) 836-2413

info@afclacst-pierre.org



Table des matières

Informations générales.....	1
Planification avant l'ouverture des centres de pêche.....	2
Modes d'opération des centres de pêche.....	4
Protocole sanitaire.....	5

Liste des annexes

Annexe 1 - Recommandations - Accueil, réservations, prise de possession des cabanes et du matériel de pêche.....	8
Annexe 2 - Protocole pour la réalisation des cliniques de pêche.....	9
Annexe 3 - Liste de matériel	16
Annexe 4 - Liste des tâches d'entretien.....	18
Annexe 5 - Affichage pour l'accueil du centre de pêche.....	20
Annexe 6 - Affichage pour les cabanes de pêche en location.....	22
Annexe 6 - Affichage pour les cabanes de pêche privées.....	24
Annexe 7 - Affichage pour les salles de bain et les stations de distribution de produit désinfectant.....	25
Annexe 8 - Exemple de formulaire d'engagement.....	28



1. Informations générales

Pour permettre le déroulement sécuritaire de la saison de pêche hivernale en temps de pandémie, le présent guide permet aux centres de pêche de connaître les mesures gouvernementales applicables et propose un protocole sanitaire pour offrir des services sécuritaires.

Le présent protocole a été rédigé le 12 novembre 2020 et a été validé par le ministère de la Santé et des Services Sociaux. Il pourrait être modifié en fonction de nouvelles mesures émises par le Gouvernement du Québec et celles de l'Institut national de santé publique du Québec, INSPQ. Advenant un autre confinement total durant la saison de pêche, les activités prévues devront être annulées.

À noter que l'ensemble des mesures et recommandations gouvernementales sont accessibles en ligne au :

- <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/prevention-et-contrôle-des-infections>
- <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Des informations et protocoles complémentaires sont également disponibles au :

- <https://aeq.aventure-ecotourisme.qc.ca/covid/ressources-et-guides-sanitaires>

Note importante : Les exploitants des centres de pêche sont responsables de la sécurité, de la surveillance des sites ainsi que du respect des mesures sanitaires, notamment d'éviter les rassemblements. Ils doivent informer les clients des différentes mesures applicables. Il est donc recommandé de faire signer le formulaire d'engagement aux clients en location et aux propriétaires de cabanes privés.

Vecteurs de transmission et symptômes de la COVID-19

Il est important de rappeler à vos clients lors des réservations et sur place de **ne pas se présenter** sur les lieux s'ils **présentent des symptômes** ou s'ils ont **été en contact avec une personne atteinte de la COVID**. Cette règle s'applique aussi aux employés.

Transmission **

- Contacts directs (poignées de mains, accolades);
- Gouttelettes respiratoires;
- Contact avec des surfaces contaminées.

**Liste non-exhaustive

Symptômes **

- Toux;
- Fièvre;
- Difficultés respiratoires;
- Frissons;
- Fatigue ou faiblesse.

Pour plus d'informations, visitez les liens suivants :

- <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/principaux-modes-transmission.html>
- <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>

2. Planification avant l'ouverture des centres de pêche

Avant l'ouverture de la saison de pêche hivernale, une planification sera nécessaire pour être en mesure de respecter les règles sanitaires. Tout d'abord identifier :

- Les endroits et les moments les plus achalandés;
- Les espaces restreints où la distanciation de deux mètres peut difficilement être respectée;
- Les surfaces et les objets les plus souvent touchés par les employés et la clientèle;
- Les objets non essentiels (revue, journaux, décoration, etc.) des aires communes.

Une fois l'exercice complété, identifiez vos besoins en matière de matériel et de personnel, visant à respecter le protocole présent à la page 5 :

- Personnel pour la désinfection du matériel, des surfaces et des cabanes de pêche;
- Désinfectant pour les mains à l'accueil dans les cabanes, à proximité des toilettes ou à tout autre endroit stratégique;
- Repères physiques pour assurer le respect de la distanciation physique ou pour indiquer un sens de circulation, au besoin;
- Désinfectant et produits nettoyants pour les objets et les surfaces;
- Toilettes extérieures;
- Infrastructures d'accueil pour l'attente à l'extérieur;
- Chaufferette extérieure;
- Affiches;
- Etc.



Installez des affiches de prévention:

- À l'accueil (annexe 5);
- Dans les cabanes de pêche en location et privées (annexes 6 et 7);
- Dans les salles de bain et aux stations de nettoyage des mains (annexe 8).

Éviter la manipulation inutile de documents papier et utiliser des moyens de communication électronique le plus possible.

Organisation du travail des employés :

Se référer au guide de la CNESST au :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>

Avant l'ouverture du centre de pêche, il est important d'informer vos employés du protocole et des tâches visant à limiter la transmission de la COVID-19 (voir la liste des tâches d'entretien et d'hygiène à l'annexe 4).

Cela inclut notamment :

- Laver ses mains à l'arrivée sur les lieux de travail et le plus souvent possible durant le quart de travail;
- Respecter les mesures de distanciation et porter le masque lorsque ce n'est pas possible;
- Nettoyer les postes de travail lors des changements de quart de travail;
- Demander aux employés de laisser les objets personnels non-essentiels à la maison;
- Il est important de rappeler à vos employés de ne pas se présenter sur les lieux s'ils présentent des symptômes ou s'ils ont été en contact avec une personne atteinte de la COVID.

Enfin, rendez disponible toutes les fournitures de protection à vos employés (visières, masques, désinfectant, savon, etc.).



3. Mode d'opération des centres de pêche

En zone rouge, les activités organisées sont interdites. La pêche blanche pratiquée seule ou en bulle familiale est toutefois permise en respect des mesures sanitaires recommandées. L'occupation d'une cabane devra être réservée aux résidents d'un même ménage. Il est important de s'assurer du respect de la distanciation physique de deux mètres entre les personnes ne provenant pas du même ménage et rendre obligatoire le port du masque ou du couvre-visage.

Modifiez le mode d'opération de votre centre de pêche pour le rendre sécuritaire le séjour de vos clients :

- Distanciation de deux mètres en tout temps et tous lieux (intérieur et extérieur);
- Demandez qu'un seul membre par groupe de pêcheurs accède à l'accueil;
- Pour augmenter la capacité d'accueil en début de journée, il peut être envisagé d'ajouter des infrastructures extérieures (ex : tempo chauffé, cabane, etc.) Assurer le maintien de la distanciation physique de deux mètres en tout temps autour de ces aménagements;
- Favorisez le paiement en ligne (ex : autorisation de pêcher de l'AFC);
- Favorisez le paiement sans contact (ex : crédit ou débit);
- Si possible, offrir un service de paiement à l'auto ou à la cabane pour limiter le nombre de personnes qui attendent à l'extérieur et qui fréquenteront l'accueil du centre de pêche (ex: location d'appareil Interac)
- Procéder par réservation à l'avance;
- Dans les cabanes de pêche, s'assurer que l'occupation respecte en tout temps les recommandations gouvernementales (ex : réserver aux membres d'une même résidence);



- Demander aux clients de nettoyer l'équipement avant et après l'utilisation et mettre à leur disposition du matériel de nettoyage;
- Nettoyer/désinfecter au minimum une fois par jour les cabanes (ou en fonction de l'achalandage);
- Désinfecter les équipements partagés entre chaque utilisation;
- Distancer les cabanes pour réduire les risques que les occupants se rassemblent;
- Si vous offrez le transport à vos clients, assurez vous de respecter les bulles familiales et de désinfecter le véhicule de transport entre chaque bulle.

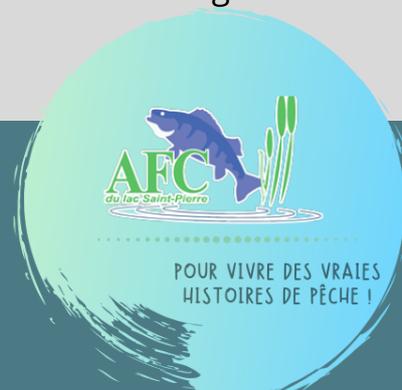
Il est important de diffuser sur vos réseaux sociaux les mesures prises pour que vos clients soient préparés à leur arrivée. Favorisez la réservation des cabanes et du matériel de pêche par téléphone. Le paiement peut aussi être effectué par téléphone lors de la réservation pour limiter les contacts lors du séjour de pêche (annexe 1).



4. Protocole sanitaire

Certaines mesures sont **OBLIGATOIRES** et d'autres vous sont **RECOMMANDÉES**. Dans tous les cas, il est possible d'adapter le protocole aux spécificités des centres de pêches.

Lieux/service	Mesures	Procédures
Accueil des centres de pêche	<ul style="list-style-type: none">• Distanciation physique de 2 m;• Un représentant par famille/groupe;• Retirer les présentoirs inutiles;• Informers les clients de ne rien toucher inutilement.	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyage en profondeur en fin de journée;• Affichage au sol des distances de 2 m;• Affichage des mesures préventives (voir annexes 5, 6 et 7).
Caisse enregistreuse, comptoir, bureau, fournitures de bureau, ordinateur, téléphone	<ul style="list-style-type: none">• Limiter l'usage de la caisse et des ordinateurs (si applicable) à un seul employé;• Ne pas partager de fournitures de bureau (ex : stylo) avec les clients. Leur en fournir si nécessaire.	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyage en fin de journée;• Nettoyage entre les quarts de travail, si applicable (ex : caisse, téléphone, etc.) et entre les clients;• Plexiglass au comptoir.
Toilettes intérieures et chimiques (extérieures)	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que le matériel sanitaire soit disponible en quantité suffisante tout au long de la journée;• Affichage des mesures sanitaires (voir annexes 5, 6 et 7);• Rediriger les clients vers les toilettes extérieures, si possible.	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyage en profondeur en fin de journée;• Nettoyage fréquent durant la journée en fonction de l'achalandage.



<p>Articles de pêche ou tout autre matériel loué aux clients</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage des articles/objets réutilisables remis aux clients (entre chaque utilisation ou groupe de pêcheurs); • Éviter les échanges d'objets non-essentiels ou de papiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage en profondeur de chaque article réutilisable en fin de journée; • Numériser les papiers (ex: factures acheminées par courriel).
<p>Cabane de pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Désinfection des cabanes entre chaque client; • L'occupation d'une cabane devra respecter les normes gouvernementales (ex: réservée aux membres d'une même résidence); • Port du masque si un employé doit accéder à l'intérieur de la cabane. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage des cabanes entre chaque client avec un produit*; • Affiche des mesures préventives dans les cabanes. • Fournir des produits désinfectant aux clients, notamment pour le nettoyage des mains;
<p>Autorisation de pêcher de l'AFC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Achat de l'autorisation en ligne avant l'arrivée au centre de pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informez les clients via les réseaux sociaux; • Informez les clients au téléphone lors de la réservation.

* Utilisation d'un désinfectant résistant au gel :

- Solution hydro-alcoolique 70% nettoyant pour surfaces dures
- L'utilisation des produits nettoyants et désinfectants peut s'avérer plus difficile puisque le produit est susceptible de geler. Revoir les procédures de désinfection des surfaces extérieures en fonctions des conditions climatiques afin d'optimiser l'efficacité des produits (ex : profiter des périodes plus chaudes et ensoleillées) et opter pour un produit qui contient un pourcentage élevé d'alcool (70% et plus) sont des solutions à envisager.
- Pour plus d'informations, visitez le :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19.pdf>



Annexe 1

Recommandations - Accueil, réservation et prise de possession des cabanes et du matériel de pêche

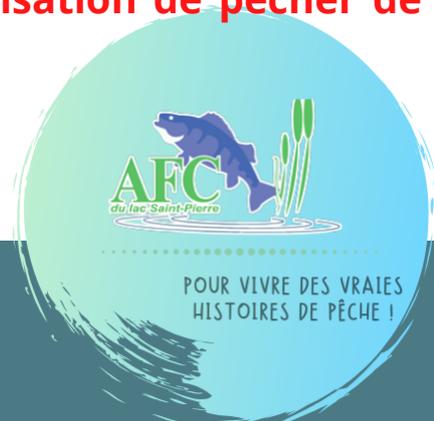
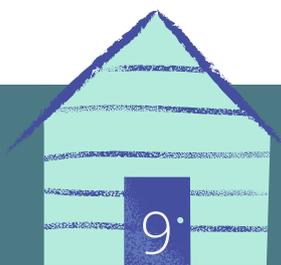
Recommandations pour les réservations et les modes de paiement

L'AFC propose d'adapter la gestion des réservations (cabane, matériel, etc.), du mode de paiement et la prise de possession des cabanes et du matériel de pêche en début de journée, afin de limiter les contacts.

Réservation par téléphone des cabanes et du matériel de pêche :

Pour limiter le nombre de personnes à l'accueil des centres de pêche, favorisez la prise des réservations par téléphone. Voici quelques recommandations :

- Lors de l'appel téléphonique, informez le client **des procédures et mesures sanitaires à respecter lors de son passage dans votre centre de pêche** (distanciation physique, masque, lavage des mains, mode de prise de possession de la cabane et du matériel de pêche en début de journée, etc.);
- Mentionnez aux clients **de ne pas se présenter s'ils ressentent des symptômes de la COVID** ou s'ils ont été **en contact avec une personne affectée par la COVID**;
- Inscrivez les réservations systématiquement dans un agenda ou un ordinateur et **offrez des plages horaires différentes pour la prise de possession du matériel et des cabanes** pour limiter le nombre de personnes sur place en même temps (ex : Famille A : 8h00 ; Famille B : 8H15, etc.);
- Si possible, effectuez le paiement par téléphone avec une carte de crédit pour limiter les contacts. Si ce n'est pas possible, mentionnez aux clients de prioriser les paiements sans contact lors de la transaction au centre de pêche;
- Mentionnez aux clients **d'acheter en ligne leur autorisation de pêcher de l'AFC**.



Recommandations pour la prise de possession des cabanes et du matériel de pêche en début de journée

Si l'accueil des clients et la prise de possession du matériel doit se faire à l'intérieur de l'accueil, assurez-vous de respecter le protocole présenté à la page 5.

Option 1 : Distribution extérieure

Requiert : Une tente extérieure pour placer le matériel et un mode de paiement sans contact (via téléphone lors de la réservation ou avec une machine Interac portative).

Méthode suggérée :

- Au téléphone, informez le client de la plage horaire à laquelle il peut venir chercher son matériel. Si possible, faire payer le client par téléphone. Demandez au client de téléphoner lorsqu'il arrive sur place pour récupérer son matériel ou dirigez-le vers l'infrastructure d'accueil à son arrivée;
- Préparez et désinfectez le matériel de pêche requis et le mettre sous la tente extérieure;
- Si le client n'a pas payé par téléphone, le faire payer avec l'appareil Interac à son arrivée à la tente.

Avantages :

- Limite le nombre de personnes qui accèdent à l'accueil du centre de pêche;
- Nécessite peu de ressources humaines;
- Peu de contact.



Désavantages :

- Nécessite une bonne organisation;
- Nécessite plusieurs déplacements entre l'accueil du centre de pêche et la tente extérieure;
- Nécessite d'avoir une tente extérieure.

Option 2 : Service à l'auto

Requiert : un paiement sans contact (via téléphone lors de la réservation ou avec l'appareil Interac portatif).

Méthode suggérée :

- Au téléphone, lors de la réservation, informez le client de la plage horaire à laquelle il peut venir chercher son matériel;
- Préparez et désinfectez le matériel de pêche requis;
- Lorsque le client appelle pour vous informer de son arrivée, lui apporter son matériel à la voiture;
- Si le client n'a pas payé au téléphone lors de la réservation, le faire payer avec l'appareil Interac à la voiture.

Avantages:

- Limite le nombre de personnes qui accèdent à l'accueil du centre de pêche;
- Nécessite peu de ressources humaines;
- Peu de contact;
- Aucun matériel requis (ex: tente).

Désavantages :

- Nécessite une bonne organisation;
- Nécessite plusieurs déplacements entre l'accueil du centre de pêche et les voitures.



Option 3 : Service à la cabane

Requiert : un paiement sans contact (via téléphone lors de la réservation ou avec un appareil Interac portatif), des véhicules et des ressources humaines pour transporter le matériel jusqu'aux cabanes.

Méthode suggérée :

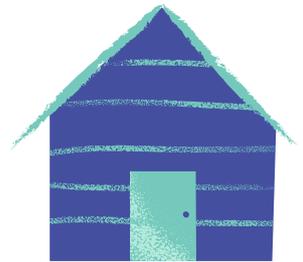
- Au téléphone, lors de la réservation, informez le client de la plage horaire au cours de laquelle il peut avoir accès à la cabane. Si possible, faites payer le client par téléphone;
- Préparez le matériel de pêche et la cabane;
- Demandez au client de téléphoner lorsqu'il arrive au centre de pêche;
- Si le client n'a pas déjà payé lors de la réservation, le faire payer à la voiture avant qu'il accède à la cabane.

Avantage :

- Limite le nombre de personnes qui accèdent à l'accueil du centre de pêche;
- Peu de contact;
- Service "clef en main" pour le client.

Désavantage :

- Nécessite une bonne organisation;
- Nécessite une préparation préalable à l'arrivée du client;
- Nécessite plusieurs déplacements entre l'accueil du centre de pêche et les cabanes pour les préparer avant l'arrivée du client;
- Nécessite d'avoir un véhicule et plus de ressources humaines pour transporter le matériel de pêche aux cabanes.



Ces options constituent des RECOMMANDATIONS. Elles ne sont pas obligatoires et elles peuvent être adaptées à la réalité et aux infrastructures de chacun des centres de pêche. Elles permettent de limiter le nombre de personnes qui entrent dans l'accueil des centres de pêche, de limiter les contacts et de réduire l'attente à l'extérieur.



Annexe 2
Protocole pour la réalisation des
cliniques de pêche
Académie de pêche du lac Saint-Pierre

Protocole pour les cliniques

Cliniques de pêche destinées aux groupes scolaires



À noter que les sorties scolaires sont interdites en zone rouge.

Encore à l'hiver 2021, l'Académie de pêche du lac Saint-Pierre propose aux écoles la possibilité de faire vivre cette merveilleuse activité à leurs élèves. L'Académie offrira ses cliniques en toute sécurité, en respectant les consignes de la Santé publique et des établissements scolaires en lien avec la COVID-19. Plus que jamais, les jeunes ont besoin des bienfaits des activités extérieures. L'équipe éducative de l'Académie sera disponible pour transmettre leur passion et leur savoir aux élèves tout en leur permettant de profiter d'une journée de plein air.

Le protocole suivant sera appliqué :

- Les élèves seront regroupés sous forme de «bulle-clinique» en respectant les «bulle-classe» établies en milieu scolaire;
- Chaque bulle-clinique sera composée d'environ 10 élèves provenant d'une même bulle-classe;
- Chaque bulle-clinique aura son secteur de pêche identifié, comprenant une cabane chauffée;
- Chaque bulle-clinique aura son animateur et son propre matériel de pêche;
- L'échange de matériel entre les bulles-clinique ne sera pas permis;
- Une toilette extérieure sera disponible sur le site de la clinique;
- Désinfection fréquente des mains et port du masque par les animateurs et les élèves (selon la politique gouvernementale et de l'école);
- Désinfection du matériel de pêche, des cabanes et des toilettes après chaque clinique.



POUR VIVRE DES VRAIES
HISTOIRES DE PÊCHE !

Cliniques de pêche personnalisées

L'Académie, en collaboration avec l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, propose aux centres de pêche la possibilité de réaliser des cliniques de pêche personnalisées. Pour ce faire, l'équipe éducative de l'Académie se déplacera pour rencontrer les groupes de pêcheurs individuellement.

Le protocole suivant sera appliqué :

- Service éducatif offert à l'extérieur des cabanes;
- Mesure de distanciation physique de 2 mètres entre les éducateurs et les pêcheurs;
- Port du masque de procédure par l'éducateur si la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée;
- Aucun échange de matériel entre l'éducateur et la clientèle;
- Nettoyage des mains fréquent;
- Désinfection du matériel de pêche en fin de journée.



Annexe 3

Liste de matériel (exemple)

Matériel d'hygiène et de protection	Quantité en stock	Quantité à commander
Produits désinfectants pour les mains (solution hydroalcoolique)		
Produits de nettoyage et désinfectants pour les surfaces		
Savon liquide pour les mains		
Essuie-tout		
Lingettes désinfectantes		
Papier à main		
Sacs à déchets		
Gants réutilisables (pour l'entretien)		
Masques de procédure		
Lunettes de protection		
Visières		
Toilette extérieure		
Tente		
Tempo		
Chaufferette		
Machine Interact		
Cabane d'accueil		
Autre		

Annexe 4

Liste des tâches d'entretien

		À nettoyer	Fréquence	Date	Fait par
Extérieur		Cabanes de pêche (tables, chaises, poubelles, recyclage, etc.)			
		Structure (cadres et poignées des portes, portes, rampe d'accès, etc.)			
		Toilettes chimiques			
		Matériel			
Intérieur	Accueil	Portes (cadres et poignées), rampe d'escalier, interrupteurs/système d'éclairage, etc.			
		Aménagement (comptoir, postes de travail, etc.)			
		Accessoires (caisses, clavier d'ordinateur, terminal de paiement, téléphones, photocopieur/imprimante/fax, etc.)			
	Boutique	Accessoires (présentoirs, décoration, etc.)			
	Salles de bain/Bloc sanitaire	Structure (poignées de portes, fenêtres et poignées de fenêtres, comptoir, interrupteurs / système d'éclairage, etc.)			
		Mobilier (lavabo, robinet, toilette et chasse d'eau, douche, bain, poignée de cabinet, etc.)			
Accessoires (distributeur de savon, tapis et rideau de douche, support papier hygiénique, miroir, séchoir, etc.)					

Annexe 5

Affichage à l'accueil

CAPACITÉ MAXIMALE

PERSONNES SIMULTANÉMENT

Un membre par groupe ou par famille seulement.
Merci de respecter les mesures préventives ci-dessous
en tout temps.



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage



Limitez vos
déplacements

Annexe 6

Affichage dans les cabanes de pêche en location

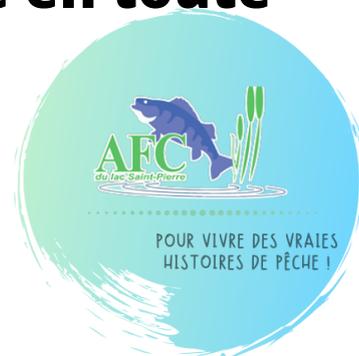
LES CABANES SONT DÉSINFECTÉES ENTRE CHAQUE CLIENT.



VEUILLEZ RESPECTER LES MESURES SUIVANTES :

- **Respectez les normes gouvernementales en vigueur (ex: occupation réservée aux membres d'une même résidence);**
- **Ne pas partager le matériel de pêche avec les membres d'une autre cabane;**
- **Portez un masque si vous n'êtes pas en mesure de respecter la distanciation physique avec d'autres groupes;**
- **Rapportez votre matériel de pêche en fin de journée;**
- **Ne pas se rassembler avec les occupants d'une autre cabane;**
- **Profitez de votre journée de pêche en toute sécurité !**

N'oubliez pas de :



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage



Limitez vos
déplacements

Annexe 7
Affichage dans les cabanes de
pêche privées



VEUILLEZ RESPECTER LES MESURES SUIVANTES :

- Respectez les normes gouvernementales en vigueur (ex: occupation réservée aux membres d'une même résidence);
- Ne pas partager le matériel de pêche avec les membres d'une autre cabane;
- Portez un masque si vous n'êtes pas en mesure de respecter la distanciation physique avec d'autres groupes;
- Rapportez votre matériel de pêche en fin de journée;
- Ne pas se rassembler avec les occupants d'une autre cabane;
- Profitez de votre journée de pêche en toute sécurité !

N'oubliez pas de :



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage



Limitez vos
déplacements

Annexe 8

Affichage lavage des mains



LAVAGE DES MAINS OBLIGATOIRE



**20
secondes**

Comment désinfecter vos mains



1

Prenez un peu de produit antiseptique (liquide, gel ou mousse).



2

Frottez le bout des doigts.



3

Frottez l'intérieur des mains et les pouces.



4

Frottez entre les doigts.



5

Frottez l'extérieur des mains.

**FROTTEZ LES MAINS JUSQU'À CE QU'ELLES SOIENT SÈCHES,
SANS UTILISER DE PAPIER ESSUIE-MAINS.**

Québec.ca

Annexe 9
Exemple de formulaire
d'engagement

Formulaire d'engagement pour le respect des mesures sanitaires

Pour assurer une pêche sécuritaire, les mesures suivantes doivent être en **TOUT TEMPS** respectées, sous peine de sanctions :

1. **AUCUN rassemblement** ne sera toléré (ex: plusieurs familles se rassemblent à l'extérieur pour pêcher, plusieurs personnes de résidences différentes dans la même cabane);
2. **AUCUN prêt de matériel entre cabanes;**
3. Occupation d'**UNE cabane réservée aux résidents d'une même adresse;**
4. **Port du masque** lorsque la distanciation de **2 mètres** ne peut pas être respectée;
5. Ne pas se présenter au centre de pêche si vous présentez des symptômes ou si vous avez été en contact avec une personne atteinte de la COVID.

En cas de non-respect des mesures, le propriétaire se réserve le droit de faire appel aux corps policiers.

Engagement

Moi, _____ (Nom, prénom), j'affirme avoir lu, reçu et compris les règlements sanitaires en vigueur remis par _____ (Nom de l'employé/centre de pêche) pour réduire et contrôler les risques d'infection à la COVID-19. Je comprends que celles-ci sont obligatoires et que je dois m'y conformer.

Je comprends également qu'afin de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique, de ses clients et employés, l'entreprise devra s'assurer de l'application des mesures mises en place et qu'elle devra intervenir en cas de défaut.

Signature du client (ou du ou des propriétaires de cabane)

: _____

Date: _____

Nom des occupants de la cabane:

